Département du Loiret

Mairig de Saint-Jean-le-Blane

Service de la Police Municipale

Téléphone : 02 38 66 84 52 - 06 26 74 00 05



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} Catégorie

Monsieur le Maire,	
Je soussigné (e) (1)	
ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de	l'Article L. 48 du Code des débits de boissons
(décret du 8 février 1955), l'autorisation d'ouvrir un débit de	boissons temporaire à (2)
duauau	à l'occasion de ⁽³⁾
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes ser	ntiments respectueux.
A	Le
	Qualité et Signature du demandeur,
⁽¹⁾ Nom, prénom et qualité du demandeur	
(2) Lieu et adresse complète de l'événement (3) Précisez le type de l'événement (exemples : Soirée dansante, Salon etc	:)
	••••/

PIECES A FOURNIR:

- Pièce d'identité du demandeur en cours de validité (recto et verso)
- Justificatif préfectoral officiel relatif à l'Association concernée, le cas échéant (adresse postale complète, coordonnées du ou de la Président (e), K-BIS ou autre document)

L'ensemble des pièces nécessaires doit être transmis en format .pdf. Aucune photo ne sera acceptée. Toute demande d'Arrêté doit se faire au plus tard <u>UN MOIS AVANT L'EVENEMENT</u> concerné. Toute demande ne respectant pas les règles précisées ci-dessus ne sera pas traitée par la Police Municipale de SAINT-JEAN-LE-BLANC.